



# CSAL du 23 juin 2023

## Déclaration liminaire CGT

Monsieur le Président,

Ce CSAL s'ouvre sur la fin d'une période de mobilisation historique qui a vu des millions de salariés (dont ceux des Finances Publiques), des retraités, des jeunes et des privés d'emploi combattre une loi de régression sociale : la retraite à 64 ans.

Mais ne vous y trompez pas, quand nous disons fin d'une période cela ne signifie pas fin de mobilisation car personne ne veut tourner la page à part le président Macron et son gouvernement. En passant en force, ils ont perdu toute légitimité et il va leur être difficile de poursuivre leur mandat.

La colère est toujours là et le contexte est explosif.

**Pour La CGT Finances Publiques 83, 64 ans, c'est toujours NON !**

ET, des raisons d'être en colère, il n'en manque pas ! Preuve en est, l'indécente augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2023 alors que l'inflation ne cesse sa course folle.

Selon l'INSEE, l'indice des prix a augmenté de 49 % depuis l'année 2000 alors que le point d'indice de la fonction publique n'a été revalorisé que de 16 %.

Quel mépris pour tous les fonctionnaires qui assurent des missions de service public essentielles pour tous. N'y aurait-il que des miettes pour les gueux ? Comparé au 413 milliards d'euros de la loi de programmation militaire, il y a des questions à se poser.

**La CGT Finances Publiques 83 revendique une augmentation de 10 % tout de suite et un plan de rattrapage des pertes cumulées.**

Quel mépris aussi pour les agents des finances publiques qui se sont vu adresser une lettre d'indu pour des prélèvements pour fait de grève non effectués, comme si cela était de leur faute !

Par contre, pas un mot sur les défaillances du système informatique qui sont à l'origine de ces manquements. Pas un mot sur le cumul qui va s'opérer sur la paye de juin alors que tous les syndicats ont demandé d'étalement les prélèvements ! Qu'allez-vous faire pour les agents qui cumulent plus de 10 jours de grève ? Et ne nous répondez pas que cela se fera dans la limite de la quotité saisissable, cela n'est ni entendable, ni acceptable !

**La CGT Finances Publiques 83 exige un étalement pour les 14 agents concernés.**

Concernant l'ordre du jour de ce CSAL, toujours pas de règlement intérieur à l'horizon. Alors si comme l'a précisé le DDFIP, « on fait comme avant », il serait de bon ton de supprimer la phrase concernant la prise de parole des suppléants de la convocation envoyée à l'ensemble des élus.

S'agissant du point sur l'élection des représentants du personnel au conseil médical, **La CGT Finances Publiques 83 réitère sa totale désapprobation tant sur la méthode que sur le fond** : impréparation, précipitation, incohérence, non respect de la représentativité résultant des élections professionnelles de décembre 2022, vote réservé aux seuls élus titulaires, puis ouvert aux suppléants dernièrement !

Sur les autres points de l'ordre du jour, nous aurons l'occasion d'intervenir dans les débats.

Il y a par contre des sujets qui nous posent question :

➡ le partenariat URSSAF/DGFIP. Comment vont se traduire concrètement les synergies pour améliorer l'accueil des usagers ? Un accueil commun des professionnels va-t-il être mis en œuvre ?

➡ le plan Cité. Nous n'avons toujours pas l'ombre d'un début d'information. Par contre, depuis le 8 février 2023, une nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'état a été impulsée par la première ministre. Celle-ci prône la fin des bureaux personnels. La circulaire Borne va-t-elle s'appliquer au plan cité de Toulon ?

➡ Var Amendes. Des groupes de travail se sont tenus mais qu'en est-il de la demande faite le 18 avril 2023 par les agents d'une réunion tripartite direction/syndicats/agents, demande que nous avons réitéré lors du CSAL du 15 mai 2023 ?

➡ les quitus. Le projet de concentrer tous les quitus au niveau national au sein d'un service dédié est suspendu. Or, les emplois dédiés à la mission ont été supprimés au SIE de Toulon au 1/09/2023. Hormis la photo publiée sur Ulysse, l'expérimentation menée au niveau départemental n'a pas donné satisfaction. Les moyens alloués ont été sous-évalués et la mission minorée. Qui va traiter les quitus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ?